



L'an deux mille vingt-quatre, le 29 novembre, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 25 octobre 2024.

Nombre de Membres en exercice	26	<b>Présents(es) :</b> Messieurs Thierry BLASCO, Christian BLASSON, Philippe DALLEMAGNE, Patrick DYON, Mesdames Lydie FINELLO, Carmen LABILLE, Messieurs Jean-Marie CASTEX, Denis MAILIER, Jean-Marie CAMUT, Jean-Philippe RESIDORI, Mesdames Anna ZAJAC, Rachida BOUDADI, Marie-Thérèse LEROY.
Nombre de Membres présents	15	<b>Représentés(es) par leur suppléant(e) :</b> Monsieur Richard BRUGGER était représenté par Monsieur Gilles DE COCKBORNE. Madame Claude HOMEHR était représentée par Monsieur Laurent SIBOIS.
Nombre de pouvoirs	8	<b>Ayant donné pouvoir :</b> Monsieur Dominique BARONI avait donné pouvoir à Monsieur Philippe DALLEMAGNE. Monsieur Michel LAMY avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie CAMUT. Monsieur Philippe BORDE avait donné pouvoir à Madame Carmen LABILLE. Madame Annie DUCHENE avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO. Monsieur Arnaud MAGLOIRE avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON. Madame Raphaële LANTHIEZ avait donné pouvoir à Madame Lydie FINELLO. Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe RESIDORI. Madame Nelly DELELIGNE avait donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LEROY.
Nombre de suffrages exprimés	23	<b>Absents(es) excusés(es) :</b> Messieurs Jean-Michel VIART, Alain BALLAND, François MANDELLI
Votes Pour	23	<b>Assistaient :</b> Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion, Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion, Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction,
Votes Contre	0	
Abstention	0	

Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, était absente excusée.

*Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).*

---

## D2024\_11\_27

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2025

---

En application du Règlement Budgétaire et Financier de notre établissement et comme le stipule la réglementation, il est nécessaire d'organiser un débat d'orientation budgétaire pour l'année à venir.

Ce débat permettra de fixer les grandes lignes du budget à venir, de fixer les taux de cotisations des collectivités et établissements publics affiliés, ainsi que les taux de contribution des collectivités adhérentes au socle commun de missions (Ville de Troyes, CMAS, Conseil Départemental).

Considérant que le Conseil d'Administration a voté pour 2024 une hausse de ces taux en ce qui concerne les missions additionnelles de notre établissement ainsi que les taux de contribution précités, le rapport ainsi présenté n'aura pas comme objectif de nouvelles hausses. Il en est de même pour le tarif des missions conventionnées qui ont fait l'objet d'une étude détaillées lors du dernier conseil d'administration d'octobre.

Enfin 2025 sera le dernier exercice complet du mandat, l'objectif recherché est d'assurer totalement fonctionnellement et financièrement l'ensemble de nos services, sans véritable projet supplémentaire.

Après lecture du rapport annexé (*annexe n°2024\_19*) qui relate entre autres :

- L'estimation des résultats comptables au 31 décembre 2024,
  
- Les objectifs et projets pour 2025 prenant en compte, hormis les missions habituelles d'accompagnement des collectivités, les particularités de l'année qui seront :
  - La mise en place de la Protection Sociale Complémentaire dans les collectivités avec l'obligation de proposition de la part du CDG 10 de conventions de participation prévoyance (renouvellement) et santé (1<sup>ère</sup> mise en place), entraînant de fait un investissement particulier des agents du CDG en charge du dossier et un coût de mise en concurrence (AMO – Avis d'appel public à concurrence).
  - La mise en place progressive de la réforme des Secrétaires Généraux de Mairie tant sur le plan statutaire que sur le plan de l'animation du réseau départemental, avec la création d'un groupe de travail Préfecture / DDFIP / CDG10.
  - Le travail de maintien ou réforme de notre dispositif de formation des futures secrétaires (ou agents public) Région GE/CDG10/YSchools.
  - L'évolution informatique du service de médecine préventive par la mise en place d'un mode hébergé (obligation de la part de notre prestataire).
  - Les investissements inscrits au prochain budget : remplacement d'un copieur ; déploiement de la GED ; dématérialisation de la procédure de la promotion interne ; étude de la mise en place du vote électronique pour l'organisation des prochaines élections.
  
- L'ensemble des points précisés dans le rapport auront des conséquences organisationnelles et financières sur les décisions budgétaires du chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ». Une nouvelle réorganisation des pôles sera à envisager afin d'obtenir une meilleure efficacité sans hausse majeure des coûts en la matière.
  
- Une réflexion à engager quant à l'organisation du pôle « Administration Générale » pour 2026 au regard du départ programmé au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2026 de la Directrice Générale des Services.



Sur proposition du bureau,

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **adoptent** les divers points de ce rapport,
- **décident** que, lors de la consultation pour les conventions de participation de prévoyance sociale complémentaire, il sera prévu les garanties minimales prévues par l'accord collectif national de 2023 et une anticipation de l'évolution à venir lors de la transposition.

Pour extrait conforme,  
A Sainte-Savine, le 29 novembre 2024

Le Président,



Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
à compter du 12/12/2024.

Le Président,



Thierry BLASCO

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2025

Délibération n°2024\_11\_27

ANNEXE n°2024\_19

### PREAMBULE

En application du Règlement Budgétaire et Financier de notre établissement et comme le stipule la réglementation, il est nécessaire d'organiser un débat d'orientation budgétaire pour l'année à venir.

Ce débat permettra de fixer les grandes lignes du budget à venir, de fixer les taux de cotisations des collectivités et établissements publics affiliés, ainsi que les taux de contribution des collectivités adhérentes au socle commun de missions (Ville de Troyes, CMAS, Conseil Départemental).

Considérant que le Conseil d'Administration a voté pour 2024 une hausse de ces taux en ce qui concerne les missions additionnelles de notre établissement ainsi que les taux de contribution précités, le rapport ainsi présenté n'aura pas comme objectif de nouvelles hausses. Il en est de même pour le tarif des missions conventionnées qui ont fait l'objet d'une étude détaillées lors du dernier conseil d'administration d'octobre.

Enfin 2025 sera le dernier exercice complet du mandat, l'objectif recherché est d'asseoir totalement fonctionnellement et financièrement l'ensemble de nos services, sans véritable projet supplémentaire.

### SITUATION FINANCIERE PROVISOIRE DU CDG A FIN NOVEMBRE 2024

#### RAPPEL DE LA BALANCE BUDGETAIRE 2024 :

SECTIONS	BALANCE 2023	DM 2024_01	BALANCE AU 09 OCTOBRE 2024
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	3 804 410,00 €	87 050,00 €	3 891 460,00 €
RECETTES	4 320 287,00 €	67 300,00 €	4 387 587,00 €
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>515 877,00 €</b>	<b>-19 750,00 €</b>	<b>496 127,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	215 589,00 €	4 300,00 €	219 889,00 €
RECETTES	267 829,00 €	4 300,00 €	272 129,00 €
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>52 240,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>52 240,00 €</b>
<b>RESULTATS NETS</b>	<b>568 117,00 €</b>	<b>-19 750,00 €</b>	<b>548 367,00 €</b>

Sans présager des résultats définitifs de l'exercice 2024, la section d'investissement sera conforme aux prévisions, avec réalisation de nos projets (hormis quelques différences mineures en matière informatique - logiciel et matériel) ; en ce qui concerne le fonctionnement, les principales dépenses ont été réalisées en conformité avec les prévisions, un certain nombre d'éléments de recettes ne pourront être prises en compte qu'en fin d'année (cotisations et contributions de novembre et

décembre ainsi que celles du dernier trimestre, il en est de même pour la facturation de prestations dont la paie, les actions particulières RH et médecine (qui seront à surveiller).

Le résultat final devrait donc être conforme à nos prévisions voir excédentaire dans certains postes.

## PROJECTION ET PROJETS 2025

Comme indiqué en préambule, il n'est pas envisagé de gros bouleversements dans le fonctionnement de l'établissement en 2025.

L'objectif recherché sera d'équilibrer progressivement nos missions conventionnées déficitaires (notamment Archives, Paie, Médecine préventive....) suite aux débats et décisions prises en matière de fixation des tarifs 2025 en octobre 2024.

### ◆ SITUATION GENERALE

Hormis nos missions habituelles d'accompagnement des collectivités, les particularités de l'année 2025 seront :

- La mise en place de la **Protection Sociale Complémentaire** dans les collectivités avec l'obligation de proposition de notre part de conventions de participation prévoyance (renouvellement) et santé (1<sup>ère</sup> mise en place), entraînant de fait un investissement particulier des agents du CDG en charge du dossier :
  - o Réflexions à mener en concertation avec les collectivités non affiliées, les collectivités disposant de leur propre CST et partenaires sociaux départementaux
  - o Sollicitation des collectivités
  - o Travail avec l'AMO pour établissement des cahiers des charges
  - o Lancement des consultations, négociations, attribution des marchés
  - o Informations employeurs
  - o Informations agents
  - o Déploiements, Accompagnement....

#### Questionnement au bureau et/ou au conseil d'administration :

*Le CDG10 doit il être à l'initiative d'un éventuel accord collectif local (échelle minimale collectivités relevant du CST du CDG10, échelle maximale : ensemble des collectivités auboises affiliées et/ou non affiliées*

*Objectif minimal de l'accord : rendre obligatoire l'adhésion des agents au contrat issu de la mise en concurrence dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 afin d'anticiper la transposition de l'accord collectif national de 2023 toujours en attente.*

*En tout état de cause, même à défaut d'accord collectif local, il sera prévu lors de la consultation, les garanties minimales prévues par l'accord collectif national de 2023 et une anticipation de l'évolution à venir lors de la transposition.*

- La mise en place progressive de la réforme des **Secrétaires Généraux de Mairie** tant sur le plan statutaire que sur le plan de l'animation du réseau départemental, avec la création d'un groupe de travail Préfecture / DDFIP / CDG10.

- Le travail de maintien ou réforme de notre **dispositif de formation des futures secrétaires** (ou agents public) Région GE / CDG10 /YSchools
- L'évolution **informatique du service de médecine préventive** par la mise en place d'un mode hébergé (obligation de la part de notre prestataire)

L'ensemble de ces points aura obligatoirement une conséquence financière (directe ou indirecte selon le mode de financement) pour notre établissement en matière de charge de travail de nos collaborateurs.

### ◆ INVESTISSEMENT

Outre les investissements habituels à notre établissement (parc informatique – 8.000,00 €, mobilier divers...), les points qui seront inscrits au budget seront :

- Remplacement d'un copieur (actuellement sans possibilité de contrat de maintenance) – 5.000,00 €
- Déploiement de la GED sur des services supplémentaires : 3.500,00 €
- Dématérialisation des procédures de Promotion Interne : 12.000 €
- Etude de la mise en place du vote électronique pour l'organisation des prochaines élections professionnelles (pas de tarification à ce jour)

### ◆ FONCTIONNEMENT

Les événements particuliers 2025 qui seront pris en compte dans le budget sont les suivants :

#### DEPENSES

- Mise en conformité sécuritaire des hébergements de données « médicales »
  - o Conseil Médical Unique (5.000,00 €)
  - o Médecine de prévention : changement total de l'hébergement actuel vers un mode SAAS (35.000,00 € intégrant la migration de nos données)
- Organisation du service de médecine avec hausse du temps de travail progressif d'un médecin et de l'infirmier (tel que prévu lors de leur recrutement)
- Hausse des coûts d'assurance dommage au bien (1.250,00 € supplémentaires)
- Frais liés aux consultations de marchés publics (PSC / Nettoyage des locaux) dont AMO et publications : 15.500,00 €
- Prise en compte de la hausse du budget relatif aux actions liées à l'emploi (coût de participation aux Forums professionnels : Estac,...) ainsi qu'à la création d'un espace dédié aux Réseau des Secrétaires Généraux de Mairie sur notre site internet
- Participation au Congrès de la FNCDG en juin 2025
- **Sur le plan des effectifs du CDG et des charges inhérentes au traitement :**
  - o pas de prévision de création de poste (hormis une éventuelle hausse des demandes de collectivités en matière de prestations) mais certains postes actuellement vacants pourront être pourvus (paies à façon)
  - o prise en compte de la hausse annoncée des cotisations patronales CNRACL de 4 points sur 2025
  - o hausse de la participation employeur sur la prévoyance
  - o l'article budgétaire relatif à la formation des agents prendra en compte des formations spécifiques telles que le DU de notre médecin (4.750,00€) mais également le financement de formation hors CNFPT en matière de traitement des archives numériques, ou de techniques de recrutement (2.200,00 €).

## RECETTES

L'application de la hausse de tarification décidée pour les missions conventionnées devrait engendrer une hausse globale estimée à terme à 127.000,00 €

La prestation RH est en cours d'estimation.

Les changements notoires de notre fonctionnement figurent dans le récapitulatif par pôles de compétences :

### Pôle Expertise statutaire – Gestion des carrières – Conseil aux collectivités

Ce pôle sera réorganisé en 2025 afin de répondre au mieux aux collectivités, d'attribuer à chaque collectivité un référent privilégié. Des mouvements de personnel seront opérés vers un autre service suite à l'annonce d'un agent souhaitant mettre en place une retraite progressive, et par le recrutement d'un agent au cours du 1<sup>er</sup> trimestre.

Comme évoqué lors des débats d'octobre, le travail d'équipe sera renforcé entre les agents du service gestion des carrières et ceux du service de paie à façon (un recrutement sur emploi vacant est en cours de réalisation sur ce dernier)

De plus, l'attrait des collectivités pour la nouvelle prestation de gestion administrative des carrières intéressant progressivement les collectivités, considérant que cette mission fera l'objet d'un financement par voie de convention, il n'est pas envisagé à ce jour d'engager la création d'un nouveau poste mais cette position pourra être revue au cours de l'année 2025 en cas de nouvelles demandes.

### Pôle Recrutement – Emploi - Formation

Financé principalement par les cotisations obligatoires et additionnelles des collectivités, ou par voie de convention dans le cas d'actions particulières (organisation de concours spécifiques à la demande de collectivités non affiliées...), ce service connaît une très forte évolution de part la mission d'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie, ainsi que du suivi du RSU (Rapport annuel obligatoire pour l'ensemble des collectivités aubois).

En matière de prestations, des recettes supplémentaires proviendront également de communes qui nous confient intégralement la réalisation de leur RSU.

Ce service est primordial pour l'aide aux collectivités en matière de recrutement (spécialement face à la problématique d'attractivité de la Fonction Publique). Le CDG est présent sur un maximum d'événements.

Il doit faire face également au « désengagement » et à l'organisation du CNFPT dans ses actions en matière de formation des agents publics qui a comme conséquence d'orienter les collectivités vers le CDG.

Il est proposé pour 2025, d'affecter un agent à temps non complet (80%) sur l'animation du réseau et la production de fiches ou notes à destination des Secrétaires Générales de Mairie afin de parfaire leurs connaissances dans divers domaines.

Enfin, 2025 sera la dernière année du dispositif de formation à destination des demandeurs d'emplois désirant intégrer la FPT notamment et principalement sur le métier de Secrétaire Général de Mairie. Un rapport sur les activités et besoins du service sera communiqué et laissé à l'appréciation des membres du Conseil d'Administration lors de réunions (janvier ou mars).

Une étude devra être lancée avec nos partenaires en la matière, notamment son mode de financement.

### Pôle Hygiène, Santé, Sécurité, Handicap au Travail

- **Service prévention** : l'étude a été présentée en Conseil d'Administration avec revalorisation des tarifs, l'objectif de 2025 est de relancer les collectivités non adhérentes au service. Une recette supplémentaire estimée à 14.500,00 € est attendue.
- **Service médecine** :
  - ♦ une charge financière supplémentaire due au passage au mode hébergé de notre application sera prise en compte,
  - ♦ Les recettes seront constantes par rapport à l'exercice 2023
  - ♦ **2025 sera l'année décisive** quant à l'évolution du service (adhésion des collectivités importantes en nombre d'agents, organisation future en matière de recrutement d'un médecin compte tenu de l'âge de notre médecin coordonateur, rapprochement le cas échéant avec le Conseil Départemental).
- **Gestion du Handicap** : renégociation de la convention avec le FIPHFP (2025-2027). Pour information la convention 2020-2023 a rapporté 103.000,00 € au CDG10. Le chiffrage estimatif ne pourra être présenté que lors du vote du budget. Le delta de financement de cette mission obligatoire pour notre établissement est assuré par la cotisation obligatoire.

### Pôle Missions Support

Lors de l'étude d'octobre 2024 sur la comptabilité analytique de notre établissement, il a été convenu de ne pas engager de création de nouveaux services à destination des collectivités mais, suite à la fixation des nouveaux tarifs, d'obtenir un retour à l'équilibre.

### Pôle administration générale

Peu de changement à venir sur l'année 2025, mais une réflexion devra être engagée quant à l'organisation du pôle pour 2026 au regard :

- du non remplacement de l'assistante de direction (actuellement en CLM fractionné 60%)
- du non remplacement (suite à mutation) de l'agent en charge des ressources humaines internes. La mission a été confiée à un agent du CDG
- du recrutement à terme d'un agent spécialisé en finances publique (mission assurée actuellement par la DGS, en collaboration avec le DGA) au regard du départ programmé au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2026 de la Directrice Générale des Services.